

CONVENTION « 2024 » - Subvention de fonctionnement entre l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) et Bordeaux Métropole

Entre les soussignés

Association pour le Droit à l'Initiative Économique, association de loi 1901 dont le siège social est 23 rue des Ardennes 75019 Paris (adresse de correspondance : 11 rue du général Delestraint 33110 Lormont) représentée par son Président Frédéric Lavenir
Ci-après désigné(e) « organisme bénéficiaire »

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par sa Présidente, Christine BOST, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° 2024/ du Conseil de Bordeaux Métropole du 12/04/2024
Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

PREAMBULE

Bordeaux Métropole a retenu, dans le cadre de son plan d'actions 2022-2026 pour répondre aux enjeux des transitions par l'économie sociale et solidaire, adopté par délibération n°2022-411 du Conseil métropolitain du 7/7/2022, le programme d'actions initié et conçu par l'organisme bénéficiaire décrit à l'Annexe 1–Programme d'actions, laquelle fait partie intégrante de la convention.

Ce projet est conforme à l'objet statutaire de l'organisme bénéficiaire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-32 1 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et de l'article 1er du décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001, une convention s'impose pour tout financement public aux organismes de droit privé supérieur à 23 000 €.

ARTICLE 1. OBJET ET TEMPORALITE DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles Bordeaux Métropole attribue une subvention à l'organisme bénéficiaire pour l'année **2024**.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politique publique mentionnées au préambule le programme d'actions décrit à l'Annexe 1 – **Programme d'actions**.

Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet et n'attend aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'organisme bénéficiaire une subvention plafonnée à « **43000 €** », équivalent à 9,29 % du montant total estimé des dépenses éligibles (d'un montant de 462.499€ euros), conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2.

Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où la subvention accordée est inférieure à la subvention demandée par l'organisme, il appartient à ce dernier de trouver les recettes nécessaires à l'équilibre du budget prévisionnel.

Charge à la structure d'équilibrer son budget réalisé 2024 en dépense et en recette sur cette base.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles seront inférieures au montant des dépenses éligibles retenu, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

Subvention définitive = Dépenses réelles x Subvention attribuée / Montant des dépenses éligibles

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'organisme bénéficiaire devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini en préambule. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 4. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80 %, soit la somme de 34.400 €, après signature de la présente convention ;

- 20 %, soit la somme de 8.600 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 5, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 2.

La subvention sera créditée au compte de l'organisme bénéficiaire selon les procédures comptables en vigueur.

ARTICLE 5. JUSTIFICATIFS

Pour pouvoir prétendre au versement du solde de la subvention, l'organisme bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de l'exercice comptable et au plus tard **le 31 août 2025**, dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Un compte rendu financier, signé par le Président ou toute personne habilitée, et conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif (notamment le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé) et qualitatif du programme d'actions comprenant a minima les éléments mentionnés à l'Annexe 3.

- Le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- Le rapport d'activité ou rapport de gestion.

A défaut de communication des documents susmentionnés, auprès de Bordeaux Métropole dans les délais impartis, l'organisme est réputé renoncer au versement du solde de la subvention.

ARTICLE 6. AUTRES ENGAGEMENTS

- L'organisme bénéficiaire communique sans délai à Bordeaux Métropole la copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.
- L'organisme bénéficiaire fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.
- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'organisme bénéficiaire, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Respect des règles de la concurrence : l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés

publics dans la mesure où celui-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

ARTICLE 7. CONTROLES EXERCES PAR BORDEAUX METROPOLE

L'organisme bénéficiaire s'engage à faciliter le contrôle par Bordeaux Métropole, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation de la subvention attribuée et de façon générale de la bonne exécution de la présente convention.

Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée.

Sur simple demande de Bordeaux Métropole, l'organisme bénéficiaire devra lui communiquer tous les documents utiles de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion.

En vertu des dispositions de l'article L.1611-4 du CGCT, Bordeaux Métropole pourra procéder ou faire procéder par des personnes de son choix aux contrôles qu'elle jugerait utiles pour s'assurer de la bonne utilisation de la subvention et de la bonne exécution de la présente convention.

A cette fin, l'organisme bénéficiaire conserve les pièces justificatives de dépenses pendant 10 ans pour tout contrôle effectué a posteriori.

ARTICLE 8. ASSURANCES ET RESPONSABILITES

L'organisme bénéficiaire exerce les activités rattachées à la présente convention sous sa responsabilité exclusive.

L'organisme bénéficiaire s'engage à souscrire toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité et pour que la responsabilité de Bordeaux Métropole ne puisse être recherchée.

Il devra être en capacité de produire à tout moment à Bordeaux Métropole les attestations d'assurances correspondantes.

ARTICLE 9. COMMUNICATION

L'organisme bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Il s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'il pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 10. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par l'organisme bénéficiaire sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, cette dernière peut exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà

versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants. Bordeaux Métropole en informe l'organisme par écrit.

ARTICLE 11. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable devant un tiers choisi par les deux parties.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Madame la Présidente de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 Bordeaux cedex

Pour l'organisme bénéficiaire :

Monsieur le Président de l'ADIE
11 rue du général Delestraint
33110 Lormont

ARTICLE 14. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'actions
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Fait à Bordeaux, le xx/xx/xxxx, en 3 exemplaires

Signatures des partenaires

Pour l'association ADIE

La Présidente de Bordeaux Métropole, par
délégation le Vice-président,

Frédéric Lavenir

Alain GARNIER

adie



Projet Adie sur la Métropole de Bordeaux pour 2024

Contact : Thomas Tignon, Directeur territorial Adie Gironde
ttignon@adie.org / 06 85 57 80 79

Intitulé de l'action :

L'action de l'Adie en 3 grands axes :

- Le financement des entrepreneurs par le microcrédit de l'Adie autour de trois cibles spécifiques : les entrepreneurs en informel, les entrepreneurs en création et les entrepreneurs en activité ;
- Le microcrédit Mobilité et des solutions douce
- Une Nouvelle agence sur Bordeaux / quartiers Bordeaux Nord / Grand Parc

L'Adie :

Présentation :

Depuis plus de 30 ans, l'Adie accompagne et finance des personnes en situation d'exclusion bancaire dans leur projet de création d'entreprise. Elle démontre au quotidien que l'entrepreneuriat individuel, de manière complémentaire à l'emploi salarié et tout aussi légitimement, peut-être un formidable vecteur d'inclusion sociale, économique et financière. L'Adie participe ainsi pleinement aux politiques publiques de développement économique et d'emploi et répond au besoin d'accompagnement spécifique des personnes qui choisissent la création d'activité comme voie d'inclusion professionnelle.

Ses missions :

Association reconnue d'utilité publique :

- Elle finance la création ou le développement d'entreprise avec le microcrédit professionnel, pour un montant maximum de 12000 € pour toute personne n'ayant pas accès au crédit bancaire.
- Elle finance la mobilité avec le microcrédit mobilité pour un montant maximum de 5 000 €, afin de permettre aux personnes de se maintenir dans l'emploi ou de rechercher un emploi.
- Elle accompagne les porteurs de projet dans la création et le développement de leur activité, de façon individuelle ou collective. Elle intervient à tout moment du projet sur les volets financier, juridique, commercial, administratif
- Elle propose des services connexes pour aider au développement des activités, protéger les porteurs de projet et faire baisser leurs charges (assurance véhicule, responsabilité civile individuelle, multirisque professionnelle; mutuelle santé, offres promotionnelles dites "bons plans" avec des partenaires : offre d'achat de véhicules neufs en LOA, offre d'achat de "bons véhicules d'occasion", offre de compte professionnel en ligne, flocage publicitaire, création de site web, matériel téléphonique et informatique reconditionné, etc.).

L'objectif de ces financements et de cet accompagnement est qu'ils soient générateurs de revenus, soit par la création d'activité soit par le maintien dans l'emploi salarié.

Activité :

Nombre de nouveaux contacts (personnes ayant pris contact avec l'Adie pour la première fois) : 1264 personnes ont pris contact avec l'Adie en 2022.

L'Adie aura rencontré avec ses actions **3118 personnes habitants** de la métropole au sein de ses actions, agences.

Nombre de personnes financées en 2022 :

En 2022, l'Adie a financé 448 personnes sur la Métropole de Bordeaux : 33\$ dans le cadre d'un projet de création / développement d'entreprises, et 112 salariés (microcrédit personnel pour la mobilité). Un taux d'impayés à un niveau historiquement très bas de 6,27 % au 31 décembre 2022.

Nombre de personnes accompagnées :

En 2022, l'Adie a aussi renforcé son accompagnement sur les quartiers prioritaires de Bordeaux, ainsi que sur la Métropole, que ce soit sur des dispositifs d'accompagnement amont (atelier CANVAS, rdv "Je chiffre mon projet"), mais aussi le suivi des entrepreneurs en activité afin de les aider dans la relance d'activité.

Ainsi sur la Métropole, 1753 personnes ont bénéficié d'un accompagnement au sein de nos agences situées dans les quartiers de la politique de la Ville (Talence, Lormont)

Ciblage

En 2021, l'Adie est à nouveau restée fidèle à sa cible sur la Métropole de Bordeaux :

- 42% sont des femmes
- 22% habitent un quartier politique de la ville
- 33% bénéficient d'un minimum social
- 31% sont sans diplôme
- 20% ont entre 18 et 30 ans.

Impact

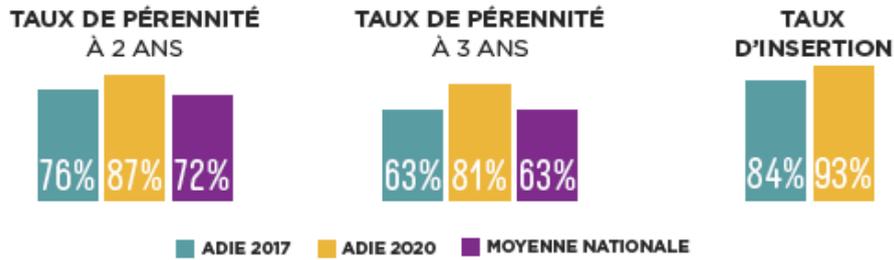
L'Adie mesure l'impact social et économique de son activité. Elle mesure chaque semestre sa capacité à ne jamais s'éloigner de sa cible initiale, à travers le score d'exclusion sociale et financière (SESF)¹, qui reste stable d'une année sur l'autre.

De plus, tous les 3 ans, l'Adie mesure l'impact socio-économique de son action auprès des créateurs d'entreprise. Celle réalisée fin 2020, dans le contexte particulier de la crise sanitaire, témoigne à la fois de la capacité de résilience des entrepreneurs et d'un soutien des pouvoirs publics très fort, via notamment le fonds de solidarité.

Elle révèle ainsi que 87% (76% en 2017) des clients de l'Adie étaient toujours en activité au bout de 2 ans, 81% (63% en 2017) au bout de 3 ans. 93% (84% en 2017) sont durablement insérés (activité entrepreneuriale toujours en activité + ceux qui ont retrouvé le chemin de l'emploi CDD ou CDI après que leur activité a cessé).

¹ Depuis 2007, l'Adie a engagé une démarche pour mesurer chaque année un score d'exclusion qui vise à synthétiser le «positionnement» des personnes financées sur une échelle d'exclusion et à en suivre l'évolution temporelle. Ce score d'exclusion varie de 0 (le moins exclu) à 14. Avec cet indicateur, une personne moyenne dans la société française aura généralement un score variant de 0 à 2. Deux facettes de l'exclusion sont mesurées : l'une sociale (âge, niveau de formation, territoire, origine...), l'autre financière (minima sociaux, capacité d'épargne, revenus, exclusion bancaire...).

TAUX DE PÉRENNITÉ ET D'INSERTION



Source : Étude d'impact 2020, Audirep pour l'Adie

Par ailleurs, chaque client de l'Adie crée en moyenne 1,3 emploi. Enfin, depuis 2016, une autre étude vient renforcer ce dispositif : la mesure de l'impact économique de l'association ou SROI10. Résultat : pour 1 euro de financement consenti à l'Adie, ce sont 2,38 euros d'impact économique pour la Collectivité (au bout de 24 mois).

Thématique/Dispositif

Économie Sociale et Solidaire

Fréquence

Renouvellement

Période

Annuelle - 01/01/2024 à 31/12/2024

Un contexte identique suite à une crise sanitaire et économique

La crise expose les plus fragiles à une dégradation accélérée de leurs conditions de vie. Les personnes en situation de précarité sont les premières victimes de la crise de la COVID 19 et de ses graves conséquences économiques et sociales. Pour les personnes en situation de fragilité (les jeunes, les faibles revenus, les allocataires de minima sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bas niveaux de qualification, etc.) dans un contexte déjà fort dégradé, les répercussions sont encore plus fortes.

Les confinements successifs entraînant la mise à l'arrêt durable (hôtellerie, restauration, spectacle, événementiel, etc.) de plusieurs pans entiers de l'économie, ainsi que les différentes vagues de licenciements dans les secteurs les plus touchés, ont entraîné une hausse significative du nombre de demandeurs d'emploi (+ 7,5% au total et + 16% pour les 15-24 ans en un an), portant le taux de chômage de toute la population du pays à 9% fin 2020 (on comptait 3,8 millions de demandeurs d'emploi en catégorie A au quatrième trimestre 2020 - chiffres Pôle emploi), et à 13,5% pour les 15-29 ans.

Au-delà, et de façon alarmante, cette situation a entraîné un recours massif aux minima sociaux (+8,5% du nombre d'allocataires du RSA²), faisant passer la dépense mensuelle de RSA par les pouvoirs publics à plus d'un milliard d'euros par mois. Le seuil des 2 millions de foyers bénéficiaires du RSA était franchi fin 2020.

On peut supposer que la situation va aggraver les problématiques d'accès à l'emploi et exposera encore davantage les plus fragiles à la précarité et à la pauvreté, notamment les jeunes (les moins de 30 ans représentent 50% des pauvres en France).

Créer son entreprise, une voie possible d'insertion même en période de crise

En période de crise, alors que le marché de l'emploi se détériore et est rendu plus difficile d'accès pour les personnes les moins qualifiées, la création de son propre emploi, en offrant les capacités d'autonomie financière (notamment via le microcrédit accompagné) apparaît comme une voie possible d'insertion et une réponse au chômage.

“Créer son propre emploi dans un marché du travail incertain peut apparaître comme un risque moins grand quand l'insertion est précaire et la discrimination très importante : il peut paraître plus aisé de trouver des activités, c'est-à-dire un marché et des clients, que des employeurs³”.

À cet égard, il est d'ailleurs important de souligner que les petits entrepreneurs sont, face à la crise, combattifs, résilients, optimistes⁴. De plus en plus, ils font le choix de l'indépendance pour exercer une activité qui, en plus de leur permettre de gagner leur vie, est en phase avec leur vision du monde et leurs valeurs.

La dernière étude d'impact menée par l'Adie fin 2020 révèle qu'en dépit du contexte, 9 entrepreneurs en activité sur 10 sont satisfaits de leur création d'entreprise.

Cette hypothèse est d'ailleurs appuyée par le record de créations d'entreprises enregistré en 2020 - 850 000 en France - principalement porté par le nombre de nouveaux travailleurs individuels (auto-entrepreneurs, professions libérales, artisans...).

² Source : Sécurité sociale, décembre 2020

<https://www.lesechos.fr/economie-france/social/covid-plus-de-2-millions-de-foyers-sont-au-rsa>

³ Lever les freins à l'entrepreneuriat individuel, Rapport au Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, Catherine Barbaroux, décembre 2015.

⁴ Source : enquête clients Adie janvier 2021

“La crise sanitaire accélère, plutôt qu'elle ne le freine, un mouvement de fond constaté depuis près de vingt ans avec la hausse continue des créations d'entreprises”⁵. En dix ans, les travailleurs indépendants ont augmenté de plus d'un million en France (Acoss), ce qui représente aujourd'hui 3,6 millions d'entreprises, dont la moitié sont des micro-entreprises.

Créer son entreprise, ça marche !

Qui plus est, la création de son propre emploi, notamment pour les personnes éloignées du marché du travail, constitue un levier de taille qui répond à la fois aux exigences de relance économique, de cohésion sociale mais aussi de développement territorial.

En effet, l'Adie, parmi celles et ceux qu'elle accompagne chaque année vers la création de leur entreprise (des personnes éloignées du marché du travail n'ayant pas accès au crédit bancaire), font le constat qu'en dépit de leur profil a priori plus fragile, 76%⁶ sont toujours en activité au bout de deux ans, au moins 60% au bout de trois ans, 84%⁷ sont durablement insérés sur le marché du travail. L'action permet la sortie progressive des dispositifs d'aide sociale, la réalisation d'économies par l'Etat et indirectement les collectivités locales⁸ et la création d'emplois (1,3 en moyenne par entreprise créée) sur les territoires.

Des chiffres qui démontrent la pertinence de la création d'entreprise, au même titre que le salariat, comme voie d'inclusion sociale des plus fragiles.

Donner les moyens d'entreprendre aux plus fragiles et agir contre l'exclusion sociale, dans un contexte d'accélération des mutations économiques dans lequel l'emploi indépendant prend une place grandissante, il est urgent de réhabiliter et d'accompagner cette tendance de fond pour qu'elle profite également aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Si l'Adie en a les moyens, elle pourra, aux côtés d'autres acteurs engagés en faveur de l'emploi indépendant, permettre à ce potentiel de s'exprimer et se développer, et ainsi rendre possible l'accès à l'emploi de celles et ceux qui en sont les plus exclus.

⁵ <https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/communaute/0610281785701-record-de-creations-d-entreprises-mais-pourquoi-creer-en-pleine-crise-341618.php>

⁶ Etude d'impact 2017 de l'Adie

⁷ Etude d'impact 2017 de l'Adie

⁸ 1 euro investi en microcrédit professionnel de l'Adie rapporte 2,38€ à la collectivité au bout de 2 ans. Calcul du SROI de l'Adie par KPMG en 2017.

Description du projet :

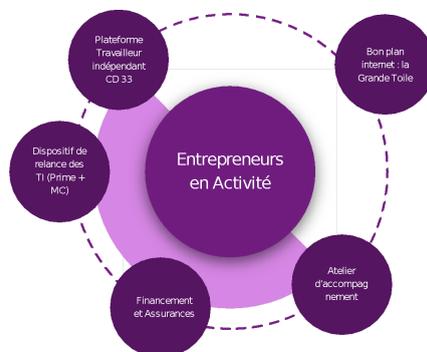
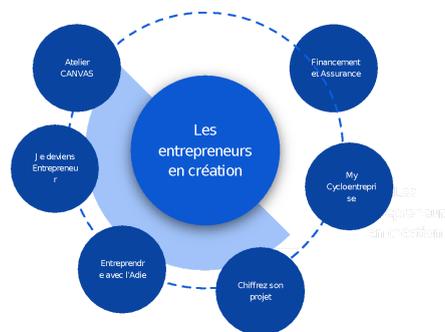
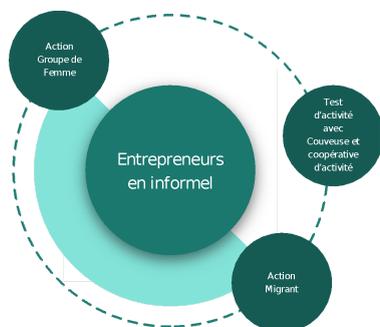
Le projet 2024 s'articulera toujours autour de quatre phases clés :

- Accueil / sensibilisation en allant au-devant des habitants
- Structuration des projets par un accompagnement amont
- Financement
- Accompagnement, suivi des entrepreneurs

Action de sensibilisation : Faire Connaître la possibilité de créer son emploi	Un accompagnement Amont	Un financement Adie : Microcrédit Adie Prêt d'apport en capital Microassurance	Un appui pour le démarrage et le développement de l'entreprise
<p>Avec les agences Pôle emploi : Action "présence dans tous les Pôle emploi du département sur une matinée Actions mensuelles sur les Pôle emploi de Langon, Libourne, Lesparre-Médoc, andernos ...</p> <p>Avec les partenaires : Citélab, talence Innovation, Mission Locale, acteurs de l'ESS, Maison de l'emploi de Bordeaux, les PTS du département</p> <p>Autour d'ateliers collectifs : Réunion d'information collective "Entreprendre avec l'Adie" toutes les semaines au coeur des agences de Bordeaux, Talence et Lormont.</p> <p>Dans le cadre de campagne de communication : Février, Juin et Octobre, avec une communication web et d'affichage.</p> <p>Par le biais des réseaux sociaux : FaceBook Adie Nouvelle aquitaine</p> <p>Allers vers les Habitants : au coeur des quartiers, développement de bouche à oreille, avec les associations locales (territoire Zero chômeur par exemple)</p>	<p>En collectif : Atelier CANVAS sur la compréhension du modèle économique (chaque semaine sur la métropole)</p> <p>Formation "j'entreprends avec l'Adie"</p> <p>En individuel : "je chiffre mon projet" pour la structuration du projet</p> <p>à distance : "je chiffre mon projet en ligne" sur le site de l'Adie et en coworking au sein des agences</p>	<p>Un financement d'un montant maximum de 15 000 € :</p> <p>Microcrédit Adie : 12 000 € sur 48 mois</p> <p>Solutions complémentaires : Prêt d'apport en Capital Solidaire : 3 000 € Prêt d'honneur solidaire (BPI) : 3 000 €</p> <p>Une offre de Microassurance</p> <p>Appuis pour des demandes d'aides (Rebond 33, bourses régionales...)</p> <p>Et une solution de financement participatif simplifié</p>	<p>Accompagnement en individuel ou/et collectif :</p> <p>Un programme d'atelier à la carte autour des thèmes de la structuration de projet, pitch la commercialisation, le seuil de rentabilité</p> <p>Services d'accompagnement sur tous les besoins : appui commercial, expertise juridique, aide administrative, etc ...</p> <p>Accompagnement à la transition écologique et énergétique</p> <p>Accès à des bons plans exclusifs</p>

Mais sera aussi calqué autour de la feuille de route de l'Adie mise en place en 2021 en adaptant la distribution des services en fonction des cibles clés de l'Adie :

- **Les entrepreneurs en informel** : personnes entreprenant en voie d'officialisation de son activité, il s'agit d'activité génératrice de revenu, par exemple, les actions sur le public migrant et les groupes de femme.
- **Les entrepreneurs en création** : les porteurs de projet de création d'entreprise
- **Les entrepreneurs en activité** : les entrepreneurs ayant créé leur entreprise



Accueil / sensibilisation – Faire connaître la possibilité de créer son entreprise :

Accueil :

Dans le cadre de la réalisation de ce projet, il est indispensable de mener un travail d'information permanent, tant auprès des publics cibles que des prescripteurs potentiels. Pour assurer un service de qualité, l'Adie développe tous les canaux de communication avec les publics cibles. Les bénéficiaires prennent en effet contact avec l'Adie par téléphone, par email via les réseaux sociaux, ou en se rendant directement sur un événement, ou à une permanence comme 40% des clients.

Une communication digitale permet de sensibiliser les publics à l'entrepreneuriat avec l'Adie :

- Utilisation des réseaux sociaux dans la communication, via les comptes facebook, linkedin et twitter (actualités, témoignages, bons plans...)
- Relations presse avec la PQR, magazines locaux, collectivités et partenaires, pour la valorisation de créateurs notamment

Sur le premier semestre 2023, les trois principaux canaux des nouveaux contacts sur la Gironde sont les agences Pôle emploi, le web / réseaux sociaux et le Bouche à Oreille, et seulement 5 % des prescriptions par les acteurs de la création d'entreprise.

Plusieurs temps forts de communication rythment l'année :

3 campagnes pour éclairer sur la création d'entreprise, au plus près des porteurs de projet sont organisées : Les rdv de l'Adie qui s'articuleront comme en 2023 autour d'une websérie (5 jours, 5 webinaires) avec une prescription forte des agences Pôle Emploi et de l'Urssaf et ensuite des actions terrain, journée portes ouvertes.

Ces actions s'adressent à tout type de porteurs de projet ou bien à des publics spécifiques (jeunes/seniors, femmes, quartiers/rural...) selon les besoins identifiés sur le territoire, en lien avec les partenaires.

Pendant ces campagnes de nombreuses réunions d'informations collectives sont organisées en partenariat avec les agences Pôle Emploi, la Maison de l'emploi de Bordeaux, la Mission locale, le Social Lab, notamment. Ces réunions d'informations sont suivies d'entretiens de positionnement pour ceux qui le souhaitent.

Sur le territoire, une intensification des actions de communication est initiée depuis plusieurs années avec la rencontre de l'ensemble des partenaires et associations engagées sur l'insertion par l'activité économique.



De nombreuses actions sont prévues pour 2024, avec les « Rendez-vous de l'Adie », qui seront organisés 3 fois dans l'année (février / juin / octobre).

Pour appuyer ces temps forts :

- des outils print seront utilisés (affiches et flyers déposés chez nos partenaires), affichage dans les stations de trams (comme en 2022)
- des relations presse favoriseront la parution d'articles dans la PQR, ou d'interviews de créateurs/trices ou représentants de l'association,
- les collectivités et partenaires techniques seront encouragés à publier des témoignages et des actualités dans leurs magazines locaux et publications.
- en complément, la communication digitale permet de toucher un public plus large :
 - utilisation des réseaux sociaux dans la communication avec des portraits de talents,
 - lettres d'information aux partenaires. Le rôle des prescripteurs étant important, il nous paraît indispensable d'assurer une présence par mail des actions en continu,
 - diffusion d'actualités et de témoignages sur www.adie.org, et sur les réseaux sociaux (notamment www.facebook.com/adie.nouvelle.aquitaine).

L'Adie accueillera les entrepreneurs sur près d'une vingtaine de lieux d'accueil répartis sur le département :

Trois agences de proximité au cœur des quartiers

- à Lormont – Génicart
- à Talence - Thouars
- à Bordeaux – Grand Parc les Aubiers Ginko

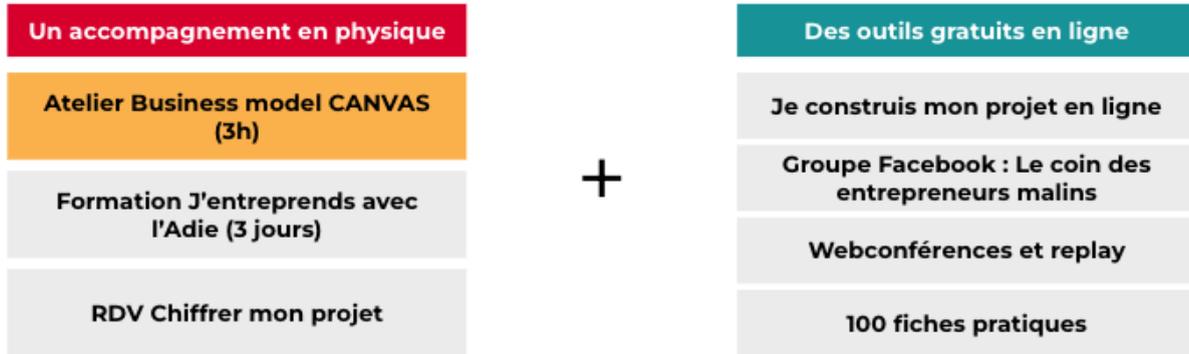
- **de nombreuses permanences sur la Métropole de Bordeaux**, MDSI Saint-Michel (validée), M3E d'Eysines (validée), St Médard en Jalles (espace Copernic), Floirac, Bordeaux Bastide, Bordeaux (MIE)...

Sensibilisation à la création d'entreprise :

Plusieurs actions ont été mises en place depuis 2019 afin de faire connaître les possibilités d'accès vers les dispositifs d'accompagnement de l'Adie et de nos partenaires. Ces actions seront maintenues, voir intensifiées, en 2024 :

- **Actions à destination des groupes de femmes sur les quartiers de la Métropole** : le principe est d'aller au-devant d'un public spécifique afin de les aider, de les informer sur la création de leur activité. La communauté africaine est très présente sur les quartiers de la Rive Droite de la Métropole, cette action peut permettre de leur apporter une solution. Des liens sont construits avec des associations comme Promo femme, Social Lab ou le Club de Boxe Alamed... développement des actions autour de la nouvelle agence sur les quartiers de Grand Parc / Les aubiers.
- **Actions à destination des réfugiés** : Comme les années précédente, l'Adie intervient en lien avec la fondation COS pour former les personnes migrantes à la possibilité de créer leur propre emploi, accueil au sein des agences Adie pour de l'appui administratif et financement du démarrage de l'activité. En complément en lien avec l'action à destination des femmes, des interventions sont prévues avec Marie Curry au sein de la manuco.
- **Présence sur le marché de Cenon le mercredi matin** afin d'aller à la rencontre des habitants. Les conseillères Adie se déplacent régulièrement sur le marché de Cenon afin de présenter les offres d'accompagnement et de financement disponible et permettre à des personnes éloignées de cette information **en allant vers** eux plutôt que ce soit eux qui viennent à nous. Cette action doit permettre aussi sur la durée de développer un bouche-à-oreille, mais aussi de répondre à des besoins des travailleurs indépendants sur les aspects administratifs de leurs entreprises.
- **Atelier chaque semaine sur la Métropole (au sein des quartiers de Talence, de Lormont, de Bordeaux au cœur de la nouvelle Agence)** : ces ateliers permettent d'apporter une première réponse sur la création d'entreprise, et le parcours à suivre. La prescription vers ces ateliers sera effectuée avec les Agences Pôle Emploi de la Bastide, Lormont, Cenon, Pessac, Villenave d'Ornon, le Social Lab, les Pôle territoriaux de solidarité ou les partenaires de l'Adie dans le cadre du groupement départemental « Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine ».
- **Mise en place de nouveaux points d'accueil** : Mérignac, Grand Parc, La Bastide, Floirac, Bordeaux St Michel et consolidation des présences sur Eysines, Lormont, Talence.
- **Développement des liens avec l'économie collaborative** : afin de faire connaître à nos entrepreneurs, l'Adie organise, des jurys dans le cadre du dispositif « Je deviens Entrepreneur » dans des espaces collaboratifs, comme Les Premières, La Ruche ou la pépinière d'entreprise de Talence Innovation.
- **Faire connaître l'ESS à nos entrepreneurs** : par le biais d'échange et de présentation au sein de temps d'afterwork avec jadopteunprojet.com, les premières, la ruche, la CRESS par exemple.
- **Développement du partenariat avec les agences Pôle emploi** : présence au sein des agences dans le cadre des Restarts de la Création ou pour des entretiens individuels pour apporter une première information.

Accompagnement en amont de la création :



Accompagnement individuel : Chiffrer son projet

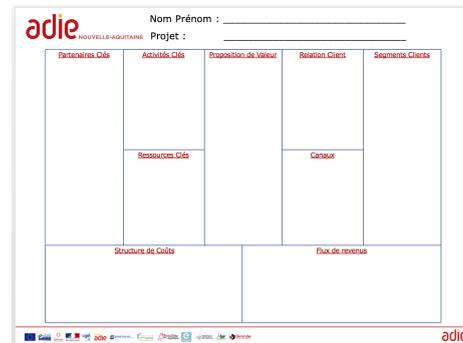
Finalisation du projet de création d'entreprise en quelques rendez-vous. L'entrepreneur en création a une idée qui lui tient à cœur, et qui souhaite la formaliser, mais a encore des hésitations : quel prévisionnel de chiffre d'affaires envisager, quel régime juridique et fiscal choisir, comment trouver les premiers fournisseurs et les premiers clients, quelles démarches entreprendre pour déclarer votre entreprise ?

Avec un accompagnement individuel, le porteur de projet pourra ainsi bénéficier d'un appui et un lien avec les dispositifs d'accompagnement.

Accompagnement Collectif : Atelier CANVAS – construction de Projet

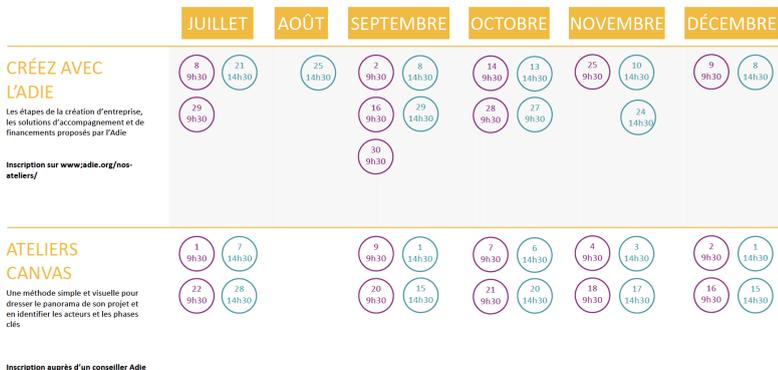
La méthode Canvas est un outil permettant au porteur de projet de dresser une visualisation de l'état des lieux du modèle économique d'entreprise.

Cet outil est particulièrement adapté dans le cadre d'un projet de création d'entreprise par un porteur de projet primo-entrepreneur.



LES ATELIERS DE L'ADIE SUR BORDEAUX MÉTROPOLE

2^e semestre 2022 – Ateliers ouverts au public



Métrobordeaux / Adie2022

Accompagnement Collectif

En 2023, l'Adie a mis en place un nouveau dispositif d'accompagnement collectif qui succède à "Je deviens entrepreneur".

Un format court centré sur les besoins les plus courants

Les ateliers complémentaires et l'accompagnement individuel sont proposés pour répondre aux besoins plus spécifiques des prospects.

Des participants, acteurs de leur formation

Les exercices, jeux et mises en pratique dynamisent le groupe, favorisent les échanges d'expériences et permettent aux participants d'entrer en action et de mieux retenir les informations partagées. Des projets reposants sur les forces et ressources des porteurs de projets. La formation repose sur une approche dite "effective". Elle permet aux participants de prendre conscience de leurs ressources pour alimenter la finalisation de leur activité.



Une meilleure préparation à l'obtention du micro-crédit

Le contenu en abordant l'ensemble des aspects validés lors de la phase d'instruction favorise l'obtention du financement

1- Détail de l'offre d'accompagnement « J'entreprends avec l'Adie »

Cette formation collective se déroulera en présentiel sur une semaine. Elle permettra aux porteurs de projets et entrepreneurs en activité de renforcer leurs savoir-être et leur capacité entrepreneuriale.



Module 1 : “Mes ressources” (1 journée). Ce premier atelier de 7h permettra au stagiaire de :

- faire l'état des lieux de ses forces et de ses ressources ;
- préciser les ressources complémentaires qui pourraient être apportées au porteur de projet, comme un financement Adie ;
- d'avoir une vision claire de son offre et de ce qui la distingue des autres entreprises de son secteur.

Module 2 : Mes chiffres (1 demi-journée) : Au cours de ce deuxième atelier de 3h30, le stagiaire apprendra à :

- mon financement : par où commencer ;
- calculer son prix de vente et son seuil de rentabilité ;
- préciser ses besoins financiers et matériels.

Module 3 : Mon organisation (1 demi-journée) : Ce troisième module de 3h30, outillera le stagiaire pour qu'il sache :

- identifier les contacts incontournables de la microentreprise ;
- faire ses déclarations sociales et fiscales obligatoires ;
- créer administrativement l'entreprise par voie dématérialisée ;
- émettre des devis et factures conformes ;
- tenir un cahier dépenses-recette.

Module 4 : Mes ventes (1 demi-journée) : Enfin le dernier atelier qui durera également 3h30, le stagiaire apprendra à développer sa stratégie commerciale en

- présentant son activité de manière synthétique et convaincante ;
- argumentant sur son offre et sa valeur ajoutée ;
- identifiant ses différents types de clients.

Des modules complémentaires sur le marketing digital, le fonctionnement de la microentreprise, la relation avec l'URSSAF ou encore la gestion d'outils informatiques viendront compléter ce tronc commun. Ils viendront personnaliser la formation en fonction des besoins.

Au total, chaque stagiaire bénéficiera d'une formation de 17h30 minimum et recevra une Certification professionnelle pour avoir suivi l'ensemble des modules.

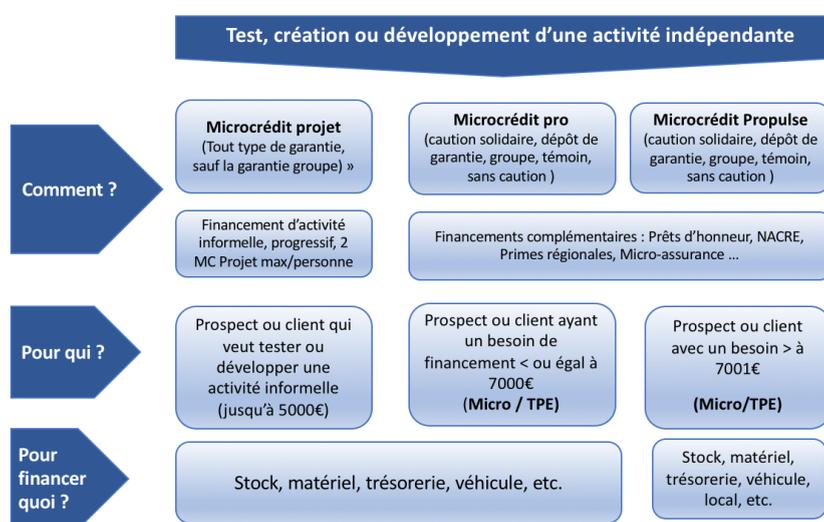


Ce parcours aura permis à chaque jeune d'acquérir l'ensemble des compétences nécessaires pour concrétiser son projet de création d'entreprises et sécuriser son lancement. Le contenu des modules est adapté aux profils des créateurs d'entreprises souvent peu diplômés et éloignés de l'emploi.

Financement des entrepreneurs :

L'octroi de microcrédits professionnels fait partie des premières missions de l'Adie. En finançant les micro-entrepreneurs n'ayant pas accès au crédit bancaire, l'Adie travaille à l'**insertion économique et sociale de personnes cherchant à rebondir, à développer leur activité, ou encore à concrétiser une idée qui leur est chère**. Les différents types de microcrédit professionnel proposés visent ainsi à **donner à nos clients les moyens nécessaires pour mettre en œuvre et réaliser leurs projets. Ouvrir le champ des possibles et offrir de nouvelles perspectives d'avenir**, voilà l'ambition de ces produits financiers !

Donner accès à un Microcrédit dans le but de créer son emploi



L'Adie propose un financement adapté aux micro-entrepreneurs dont le projet n'a pas accès au crédit bancaire traditionnel.

- **Montant** : jusqu'à 12 000 €
- **Durée** : jusqu'à 36 mois pour les entrepreneurs en création et 48 mois pour les entrepreneurs en activité.
- **Financement de tout type de besoin** : achat de matériel, stock, trésorerie, véhicule, etc.
- **Garantie** : une personne de votre entourage caution solidaire pour la moitié du montant emprunté ou dépôt de garantie pour 25 % de la somme empruntée
- **Accès facilité à des aides complémentaires** : prêts d'apport en capital, prêts d'honneur, primes, locales (sous conditions), etc

L'instruction permet d'accompagner l'emprunteur potentiel dans sa demande de microcrédit. Une synthèse de la demande permet la prise de décision.

Elle comprend 4 critères :

- la confiance personne : stabilité, projet professionnel, relation à l'argent ;
- la confiance projet, retour ou maintien dans l'emploi ;
- la confiance remboursement, l'évaluation de la capacité de remboursement ;
- la confiance, accompagnement, mobilisation autour de l'emprunteur.

A ces prêts s’ajoutent des services financiers complémentaires :

Des **prêts d’honneur** dont le différé de 6 mois minimum et la durée de remboursement peut aller jusqu’à 48 mois permettent d’avoir un rôle de quasi fonds propres (une enveloppe de Prêt d’honneur a été constitué spécifiquement pour les quartiers de la Métropole de Bordeaux dans le cadre de la relance d’activité)

Microassurance : afin de sécuriser le démarrage de l’entreprise, bien assurer son entreprise est essentiel. L’association a développé des services adaptés aux micro-entrepreneurs avec la MACIF et AXA, ils sont systématiquement proposés à tous les entrepreneurs.

Le Cycle de Crédit est simplifié et rapide :

L’engagement de l’Adie est de recevoir dans les 15 jours suivants le premier contact, les demandeurs à proximité de chez eux. Il n’y a pas de dossier type à remplir.



Un comité de crédit se réunit chaque semaine pour prendre des décisions. Les fonds peuvent être versés très rapidement par virement sur le compte désigné par l’emprunteur. Les remboursements sont mensuels.

Accompagnement en aval de la création :

"Donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement, à ceux dont les projets n'ont pas accès au crédit bancaire", telle est la raison d'être de l'Adie.

Suite aux conclusions de l'étude d'impact 2020, l'Adie a souhaité approfondir sa perception des besoins en accompagnement et en formation de ses clients via une étude réalisée fin 2021. Dans cette étude, près de 60% de nos clients expriment un intérêt pour l'accompagnement. Quand ce besoin d'accompagnement est exprimé, il l'est principalement après la création.

Leurs besoins s'expriment à travers la recherche de conseils, d'assistance, et d'informations dans les domaines de la comptabilité et de la gestion, les formalités administratives, ou sur des sujets juridiques/fiscaux (statuts juridique, TVA...).

Néanmoins, une grande partie d'entre eux n'expriment pas spontanément leur besoin, mais estiment qu'ils auraient été intéressés par un accompagnement s'il leur avait été proposé. Il est donc de notre responsabilité d'opter pour une démarche plus proactive envers ces derniers. Dans cette perspective, nous avons décidé dans le cadre de notre plan stratégique 2022/2024 de développer significativement notre relation post financement. Plusieurs projets doivent y contribuer; et en particulier celui qui vise à renforcer le suivi des clients actifs et de leurs besoins, et à accroître l'accompagnement que nous leur délivrons grâce à des entretiens de diagnostic plus réguliers et plus qualitatifs.

Le rendez-vous de diagnostic des besoins d'accompagnement est un moment essentiel de la relation avec le client puisqu'il vise à faire le point de façon assez exhaustive sur la situation de son entreprise, de déterminer les besoins qu'il rencontre afin de développer son activité, et rechercher avec lui les réponses qui peuvent être mobilisées.

L'offre d'accompagnement s'est progressivement diversifiée et spécialisée, s'enrichissant, à côté de l'accompagnement individuel, d'une palette de services : formations collectives généralistes ou thématiques, recours à des experts, hotline... structuré en trois grandes catégories : « Accompagnement personnalisé », « Réussir votre démarrage » et « Vos services à la carte ».

Il s'agit en matière d'accompagnement de déployer et systématiser une offre de services d'accompagnement adaptée aux clients de l'Adie (proximité, rapidité, services collectifs et interventions individuelles). Nous intervenons dans la montée en compétences et l'apprentissage des nouvelles fonctions de chef d'entreprise.

L'accompagnement post création se décline en une offre riche de services pour favoriser l'autonomie du créateur d'entreprise et lui donner toutes les chances de réussir la création et le développement de son entreprise dans un environnement souvent bien complexe.

Ainsi l'Adie propose une gamme de services post-crédit diversifiée, accessible simplement et adaptée aux besoins multiples des créateurs d'entreprises. Ces services sont proposés dès la mise en place du financement afin de s'assurer que les points clés du démarrage sont assimilés (services de démarrage) et tout au long des trois années qui suivent (services d'expertise ou de développement).

L'Adie propose en complément des outils financiers, des services de développement des micro-entreprises.

L'accompagnement intervient dès que le financement est accordé, et voire même en amont, dans la mesure où le projet est bien avancé, mais nécessitant cependant quelques entretiens d'accompagnement pour finaliser le lancement de l'activité.

En complément de l'accompagnement individuel, de nombreux ateliers sont proposés aux habitants de la métropole Bordelaise :

- Atelier commercialisation (gagner des clients)
- Atelier Gestion Trésorerie (gagner de l'argent)
- Atelier Gestion du temps (gagner du temps)
- Atelier réseau sociaux
- Atelier web
- ...

Une densité d'ateliers au sein des quartiers et sur la Métropole :

En complément des actions de l'Adie, en 2024, un calendrier dense d'Ateliers collectifs sera à la disposition des entrepreneurs et habitants des quartiers (exemple de calendrier sur le second semestre 2022) :

LES ATELIERS DE L'ADIE SUR BORDEAUX MÉTROPOLE

2^e semestre 2022 – Ateliers réservés aux clients de l'Adie -



	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
ÉTUDE DE MARCHÉ Validité de la faisabilité commerciale, prendre conscience de la concurrence, positionner et préciser son offre	7 9h30		8 9h30	6 9h30	3 9h30	1 9h30
DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL Définir la stratégie de vente, connaître les étapes de la vente et organiser la prospection et le suivi client	21 9h30		15 9h30	13 9h30	10 9h30	8 0h30
NÉGOCIATION COMMERCIALE Préparer l'entretien de vente de son produit / service et répondre aux objections	28 9h30		29 9h30	20 9h30	17 9h30	15 9h30
PITCH Faire comprendre en 2 min. l'intérêt d'une offre commerciale avec un message original, accrocher et percutant				27 9h30	6 9h30	24 9h30
ATELIER SEUIL DE RENTABILITÉ Approche ludique pour faire le point sur la gestion budgétaire de votre entreprise			29 9h30	20 9h30	23 14h	15 9h30
SITE INTERNET Comprendre les éléments de base pour construire son propre site	1 9h30		8 9h30	13 9h30	16 9h30	8 9h30
RÉSEAUX SOCIAUX Construire une communication professionnelle sur les réseaux sociaux ; atelier pratique sur micro-ordinateur. Amenez vos visuels	20 9h30		15 9h30	27 9h30	23 9h30	16 9h30



Adie Communication / 14/05/2022

Des dispositifs spécifiques autour de la transition écologique

S'engager sur la Transition Écologique à tous les niveaux

- Sensibiliser et informer l'ensemble des équipes salariés et bénévoles sur les enjeux de la Transition Écologique pour les entrepreneurs à l'occasion d'un événement territorial ou régional en 2023 (ex: atelier "dans la peau d'un entrepreneur face aux défis éco-responsables". Faire participer des partenaires et/ou des clients).
- Accompagner les équipes dans l'appropriation de la thématique et de ses outils (min. 1 référent par territoire)
- Communiquer régulièrement sur notre engagement TEI auprès des partenaires et en interne (lettre SOAT, lettre partenaire, Intranet, Relation Presse).
- Plaider pour davantage d'aides à la Transition Écologique, en priorité sur la mobilité.
- Limiter l'empreinte carbone de l'Adie à travers des attitudes éco-citoyennes et une politique d'achat responsable.

Accompagner nos clients dans la transition écologique

- Intégrer les considérations environnementales dans l'accompagnement amont (Canva, Chiffrer son projet J'entreprends avec l'Adie)
- Proposer un diagnostic individuel à la maturité écologique en s'appuyant sur nos partenaires (ex: CMA, CCI)
- Favoriser les financements verts grâce au Prêt d'Apport en Capital Transition Écologique (PAC-TE)
- Avec l'aide de partenaires locaux, proposer un atelier annuel par agence sur les bonnes pratiques à destination des clients.
- Partager avec les clients les fiches éco-gestes (incluant réglementation, bonnes pratiques, sites utiles, labels)
- Une offre spécifique pour des vélos et scooters électriques

Promouvoir l'entrepreneuriat vert

- Mettre en lumière les clients engagés dans la Transition Écologique, à travers des événements et des portraits.
- Sensibiliser et informer à grande échelle en communiquant sur les bonnes pratiques éco-responsables à l'occasion des webinaires de pré-campagne)

OFFRE MOBILITÉ DOUCE ET DURABLE

UN PARTENARIAT ADIE x OCCIMOBILITY POUR FAVORISER L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE MOBILITÉ ÉCOLOGIQUES

Dans le cadre de l'accompagnement des clients de l'ADIE dans la transition écologique de leurs usages de mobilité, l'Adie a mis en place un partenariat avec Occi'Mobility afin de permettre l'acquisition de véhicules écoresponsables de haute qualité.

PUBLIC CONCERNÉ
Public prioritaire : Demandeurs d'emploi, salariés, intérimaires (objectif d'insertion ou de maintien dans l'emploi)
 Usage : trajets domicile – travail.
Public secondaire : entrepreneurs (créateur ou en activité).

PARCOURS DE PRESCRIPTION

Prescription
Adie ou partenaire

Choix de l'offre
Occimobility

Instruction financement
Adie

Commande équipements
Occimobility

Réception équipements
A domicile

ÉQUIPEMENTS

VAE pliable
Autonomie 120 km
Livraison possible à domicile ou chez le prescripteur

1930€, soit **93,25 € / mois** (TAEG : 15,64 %)
Durée micro-crédit : **24 mois**
Délai de rétractation : 7 jours

Trottinette électrique
Autonomie 40 km
Livraison possible à domicile ou chez le prescripteur

939€, soit **45,39€ / mois** (TAEG : 15,66 %)
Durée micro-crédit : **24 mois**
Délai de rétractation : 7 jours

Scooter électrique
Autonomie 60 km
Retrait chez un partenaire distributeur

3700€, soit **179,5€ / mois** (TAEG : 15,05 %)
Durée micro-crédit : **24 mois**
Réservé aux entrepreneurs

EN PLUS

- Le pack inclut une **garantie constructeur de 2 ans** pour le vélo, la trottinette ou le scooter et d'un an pour la batterie, et une **assurance** de l'utilisateur et des équipements de mobilité.
- Les équipements sont éligibles aux **subventions** et bonus écologiques.

Un prêt et des conseils pour me lancer, enfin.

Projet : Ouverture d'une nouvelle agence au coeur de Bordeaux

L'Adie est présente sur le département de la Gironde depuis plus de 30 ans. Elle a actuellement 2 agences dans les quartiers de Talence Thouars et Lormont Génicart.

Depuis 2018, le nombre d'entrepreneurs soutenus soit par un financement ou un accompagnement sur la ville de Bordeaux et sa métropole a fortement augmenté

L'ouverture de cette nouvelle agence permettra d'une part de mieux couvrir les besoins des habitants de la ville de Bordeaux, et d'autre part permettre au cœur d'un quartier prioritaire de la politique de la ville emblématique de faire un lieu de vie pour les micro-entrepreneurs.

la construction du projet :

Depuis 2020, l'Adie étudie les opportunités afin de faire face à une demande de plus en plus conséquente. Ce projet a ainsi été créé en consultant les besoins des entrepreneurs, pris en compte la demande de nos partenaires et les acteurs du quartier de Grand-Parc, et s'est appuyé sur l'expérience des équipes Adie de la Gironde.

En complément un Comité de pilotage s'est réuni à deux reprises afin de partager le projet et de le faire évoluer, il est composé de représentant de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux, le département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, BPI, le Crédit Mutuel ARKEA, la Maison de l'emploi, la préfecture de la Gironde.

l'Agence de Bordeaux, un nouveau modèle :

Cette agence aura pignon sur rue au cœur du quartier de Grand parc,
4 rue Jean Arthus à Bordeaux, en lien avec les quartiers Les Aubiers, Ginko et Bordeaux Lac.

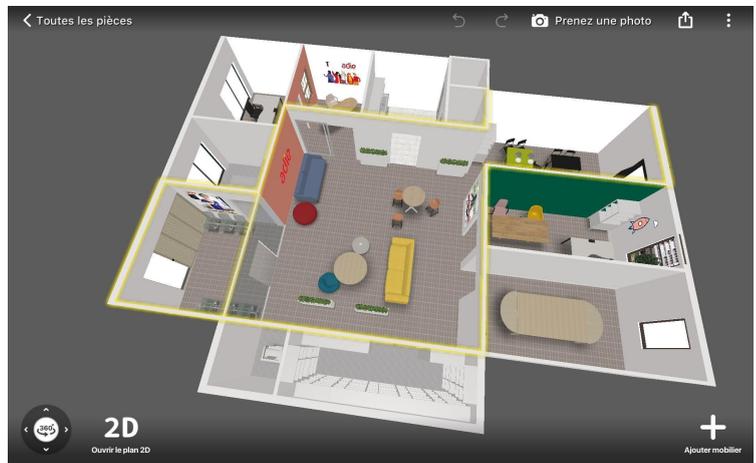
Elle se dotera d'éléments visuels extérieurs pour attirer l'œil : vitrophanie, panneaux, etc.

Ce lieu doit pouvoir être à l'image du projet de l'Adie dans le quartier : un lieu qui rend possible les parcours de réussites.

ce sera une des premières agences dites "augmentées" au sein de l'Adie

Il s'agirait d'un espace de 145m2 pouvant se diviser comme suit :

- Un espace d'accueil ouvert pour le public afin d'apporter les premiers renseignements
- Un espace modulable pour mettre en place des ateliers d'échange entre les entrepreneurs, des informations collectives, un lieu pour le réseau du Club Adie
- Une salle de formation avec un programme d'atelier (développement commercial, internet, réseaux sociaux, seuil de rentabilité, modèle économique...) et une formation de 3 jours, "j'entreprends avec l'Adie"
- Plusieurs bureaux individuels pour des entretiens d'accompagnement, d'analyse de demande de financement
- Un espace de coworking gratuits pour les entrepreneurs ayant un accompagnement encourus avec l'Adie, cet espace permettra de faire de cette agence un lieu de vie des entrepreneurs du quartier
- Un bureau pour les partenaires afin de leur permettre d'apporter leurs services au coeur du quartier



Inscription dans le cadre d'une politique publique

L'action de l'Adie répond à l'objectif stratégique du Contrat de Ville - Volet Insertion, Emploi et Développement économique, qui est notamment d'améliorer l'attractivité économique des quartiers prioritaires par et pour le développement de l'entrepreneuriat.

En effet, l'Adie finance des activités locales qui en elles-mêmes apportent un dynamisme économique.

Au sein de cet objectif stratégique, l'Adie répond à 3 des objectifs opérationnels listés :

- Accroître l'offre de services de proximité :

- par une présence effective ;
- par un accompagnement qui peut aussi se réaliser sur le lieu d'activité des bénéficiaires.

- Sensibiliser et accompagner les porteurs de projets

- par l'accueil, la réorientation de porteurs de projets des QPV ;
- par le financement et l'accompagnement post-crédation de chefs d'entreprises exclus des circuits financiers classiques.

- Faciliter la création et le développement économique des entreprises :

- par le financement en microcrédit d'entreprises existantes n'ayant pas encore de possibilité d'emprunt bancaire : microcrédits jusqu'à 12000 € avec des outils complémentaires que sont les prêts d'honneur ou prêts d'apport en capital.
- en proposant des assurances professionnelles pour sécuriser le démarrage
- par la mise en relation avec :
 - la plateforme de financement participatif « Jadopteunprojet.com » (Crowdfunding)
 - des réseaux de franchises solidaires mis en place par l'Adie
- par un accompagnement pour pérenniser les activités :
 - un accompagnement individuel en amont et/ou en aval de la création
 - des rdv avec des experts
 - des services à distance (ressources techniques sur www.adie.org, bons plans négociés auprès des partenaires, service d'accompagnement à distance « Adie Conseil Info »)
 - des évènements de mise en réseau et de formations collectives

Ces solutions permettent de répondre à un grand nombre de problématiques rencontrées par nos publics, quelle que soit l'étape du projet à laquelle ils se trouvent.

Elles prennent également en compte les enjeux transversaux « égalité femmes-hommes », « lutte contre les discriminations », jeunesse, etc.

Le public cible

"Donner accès à l'entrepreneuriat et à l'emploi, par le microcrédit et l'accompagnement, à tous ceux dont les projets ne peuvent être financés par un prêt bancaire", c'est la raison d'être de l'Adie.

Pour cela, les publics que l'Adie cible plus particulièrement sont les suivants :

- les femmes : permettre le développement de l'entrepreneuriat féminin est un enjeu pour l'Adie afin de leur permettre de réaliser leurs initiatives.
- Les jeunes (les NEET) : apporter une solution pour l'entrepreneuriat des jeunes comme l'accompagnement "Je Deviens Entrepreneur") avec un axe dans les quartiers
- Les Migrant.es : en lien avec le COS, REAGIR ou encore Marie Curry, afin de permettre un accès à l'entrepreneuriat dans de bonnes conditions.
- Les demandeurs d'emploi et les Allocataires du RSA qui souhaitent créer leur entreprise
- Les entrepreneurs en activité ayant besoin d'un accompagnement et d'un financement pour le maintien et le développement de leur activité.

PARMI LES ENTREPRENEURS FINANCÉS EN 2022 :



Données 2022 en Nouvelle-Aquitaine

¹ Part de la population française.

² Moyenne nationale des entreprises individuelles. Enquête SINE, Insee, 2020.

Intégration au sein d'un réseau partenarial

L'action que propose l'Adie ne peut se réaliser uniquement au cœur d'un réseau partenarial développé que ce soit à l'échelle de la Métropole, mais aussi au cœur des quartiers.

Depuis 2018, l'Adie est au cœur du groupement partenarial sur le département de la Gironde du dispositif régional « **Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine** ». Ainsi les personnes que l'Adie rencontre peuvent être réorientées plus facilement vers l'acteur le plus à même d'accompagner le porteur de projet. Au sein de ce groupement, les acteurs sont les suivants : **CREDER, CMA 33, CCI, Anabase/MIE, SOCRATE Conseil, CIDFF, CSDL, Initiative Gironde, Aquitaine Active, réseau Entreprendre, BGE.**

En 2023, l'Adie a été renouvelé en tant que gestionnaire de la Plateforme TI du département de la Gironde avec le **CREDER, La MIE, Socrate Conseil, et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Gironde.**

Cette gestion permet aussi de développer les actions auprès des personnes les plus précaires sur la Métropole et un échange constant avec les MDSI, et les PTS de Bordeaux, Porte du Médoc, Graves et Haut de Garonne.

Les actions sur le secteur de Bordeaux Rive Droite sont menées en partenariat avec **le Social Lab**, l'Adie participe activement au groupe de travail : « **repérage et accompagnement des microprojets sur les QPV** ».

Plusieurs actions en cours s'effectuent dans un cadre partenarial, que ce soit avec les agences Pôle Emploi, les missions locales pour les entrepreneurs en création, ou Marie Curry pour l'appui des cuisinières d'origine étrangère.

Les moyens matériels et humains

Moyens humains mobilisés :

Les résultats seront atteints grâce à la mobilisation d'une équipe de 40 personnes, dont 10 salariés et 30 bénévoles principalement chargés de l'accompagnement des (micro)entrepreneurs, mettant ainsi à la disposition de l'Adie leurs expériences et leurs réseaux.

Les salariés de l'association bénéficient d'un plan de formation individualisée mis en place en début d'année selon les besoins identifiés et les axes de montées en compétences définis par l'Adie.

Trois Conseillères Adie Rive Droite et une responsable d'agence : interviennent au sein de l'Agence de Lormont afin de détecter des entrepreneurs. Elles coordonnent le dispositif J2A en s'assurant le nombre requis pour en assurer le bon déroulement, et instruisent les demandes de financement.

Trois Conseillères Adie Rive Gauche : interviennent au sein de l'Agence de Talence et Permanence sur St-Médard afin de détecter des entrepreneurs, et instruisent les demandes de financement.

Trois Conseillères Adie Bordeaux : interviennent au sein de l'Agence de Bordeaux afin de détecter des entrepreneurs, et instruisent les demandes de financement.

L'équipe de Bénévoles vient en appui des conseillères principalement sur les actions d'accompagnement, individuelles ou collectives. L'équipe est en charge du déploiement et de la réalisation des « services pour réussir » destinés aux créateurs pendant toute la durée du contrat qui lie le bénéficiaire à l'Adie, à savoir la durée du remboursement du prêt.

La Directrice Territoriale Adjoint (20% ETP) coordonne les actions d'accompagnement, le recrutement et l'intégration de nouveaux bénévoles, la formation des équipes et le développement de nouveaux services et outils pour les bénéficiaires.

Tous les intervenants sont formés de manière continue à l'accompagnement et arrivent d'horizons divers (réseau bancaire, anciens chefs d'entreprise, directeurs de services, etc.).

Un plan de formation ambitieux sera de nouveau mis en place pour 2024 avec la mise en œuvre d'une formation complémentaire avec des webinaires. Il permet d'approfondir les compétences sur les aspects techniques de la création et du développement de petites entreprises, mais aussi sur les aspects méthodologiques liés à l'accompagnement des publics en difficulté.

Le Directeur Territorial (20% ETP) coordonne les actions, anime les partenariats dans le cadre des projets.

Moyens pédagogiques et techniques

Des kits permettent aux chargés d'accompagnement bénévoles de disposer de méthodes et d'informations actualisées pour répondre au mieux aux attentes et besoins des créateurs accompagnés.

De plus, des supports de formation pour les ateliers collectifs ont été mis en place. Ces supports et guides pour animateurs ont pour objectifs d'être pratiques et évolutifs.

En complément, d'autres supports tels qu'un guide de Tutorat, permettent de clarifier les attentes de l'association vis-à-vis du tutorat et des tuteurs bénévoles vis-à-vis du savoir-être, du rythme et des thèmes de chaque rencontre, etc.

Des fiches missions bénévoles ont également été mises en place permettant de préciser les finalités, descriptifs, aptitudes et compétences spécifiques requises pour chaque mission.

Enfin, un plan de formation est développé chaque année en lien avec les besoins en montée en compétences des chargés d'accompagnement et des conseillers.

Moyens matériels affectés à la réalisation de l'action

Locaux :

Les antennes sont au sein des quartiers de Talence (Thouars), Lormont (entre Génicart et Carriet) et Bordeaux (Grand Parc).

Ces locaux permettent de bénéficier de 8 bureaux destinés à la gestion d'entretien individuel, 3 salles de réunion pour les temps collectif et de deux espaces de Coworking pouvant accueillir gratuitement les entrepreneurs bénéficiaires de l'action Adie.

Ils disposent de l'équipement informatique nécessaire permettant la réalisation de formations. L'association garantit un accès internet à tous les créateurs qui en ont besoin et à un copieur multifonctions pour les documents administratifs et comptables.

En complément, l'Adie sera présente dans le cadre de permanence à la M3E d'Eysines, à l'espace Copernic de St Médard en Jalles et dans le cadre des Ateliers au sein des agences Pôle Emploi.

Autres moyens (équipements, matériel et services mobilisés dans le cadre de l'action)

Préciser lesquels selon la nature de l'action (ex : bibliothèque, accès internet, matériel informatique ...) :

L'Antenne dispose de plusieurs véhicules de service.

Utilisation d'écrans HD ou de vidéo-projecteurs, ordinateurs pour la gestion des ateliers.

Réalisation, évaluation et objectifs

Période de réalisation : du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les actions prévues et les moyens mobilisés permettront :

Accueil : 1300 personnes sur la Métropole (collectif, individuel, téléphone, Internet)

Accompagnement Collectif (atelier, sessions formation) sur les sites de Talence et Lormont :
80 stagiaires

Financement de 200 Entrepreneurs

Responsable de l'action

Thomas Tignon, Délégué territorial Gironde
ttignon@adie.org / 06 85 57 80 79

3-2. Budget prévisionnel du projet

Budget du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2024

Budget 2024		Budget 2024	
Actions Adie sur Bordeaux Métropole	Charges	Budget 2024	Ressources
Immobilisation (comptes 20 et 218)	-	Europe	46358
Investissements	-	FSE Nouvelle-Aquitaine 2024	46358
			-
Achats (comptes 606)	15644	Etat déconcentré	56470
Matières consommables (dont carburant)	6280	SGAR - PREFECTURE DE REGION	10410
Fournitures et équipements	9364	SGAR - PREFECTURE DE REGION (QPV Nvelle Aquitaine)	9760
		DDCS DE GIRONDE (CDV Bordeaux Métropole)	30000
		PREFECTURE DE REGION AQUITAINE PREFECTURE DE REGION (FIE)	6300
		PREFECTURE DE REGION	-
		PREFECTURE DE REGION (sensibilisation des femmes)	-
Services externes (comptes 61)	53386	Collectivités locales	299295
Loyers	35532	REGION NOUVELLE AQUITAINE (Entreprendre, la Région à vos côtés)	57955
Locations matériels	666	REGION NOUVELLE AQUITAINE (Mobilité)	7564
Location autos	3899		-
Contrats d'entretiens et de surveillance	4145		-
Travaux et réparations	8640	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	100536
Assurances	504		-
Documentations et études	-	BORDEAUX MÉTROPOLE (ESS)	60000
			-
		BORDEAUX MÉTROPOLE (Politique de la ville)	30000
		VILLE DE BORDEAUX	20000
		VILLE DE TALENCE	7300
		VILLE DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES	13940
		VILLE DE LORMONT	2000
		Entreprises privées	5000
		BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE	5000
			-
Autres services externes (comptes 62)	12695	Etablissements publics	-
Intérimaires	-		-
Garantie des prêts et frais bancaires	-		-
Honoraires	1024		-
Publicité et Publications	716		-
Autres transports et déplacements	3302		-
Missions et Réceptions	2481		-
Frais postaux	1001		-
Services téléphoniques	4170		-
Impôts et taxes (comptes 63)	1786	Autofinancement	55376
Taxes et impôts non liés aux salaires	1786		-
Frais de personnel (comptes 64)	328433		-
Salaires et charges	315428		-
Autres frais de personnel	13004		-
Charges financières (comptes 66)	-		-
Intérêts	-		-
Transferts de charges (comptes 79)	- 191		-
Transfert de charges	- 191		-
Fonctions mutualisées	50747		-
Services centralisés	44004		-
Plateformes téléphoniques	6744		-
Total des charges budgétaires	462499	Total des ressources	462499

Jean-Marc EWALD, Directeur régional
Lormont, le 04/07/2023

Jean Marc Ewald
Direction Régionale Adie Soat
Nouvelle-Aquitaine Hautes-Pyrénées
www.adie.org

La subvention sollicitée, objet de la présente demande, de 60 000 € pour le soutien aux actions de l'Adie représente 13% du budget d'action.
(montant sollicité / total des produits) x 100

L'action sur Bordeaux Métropole présentée ici s'élève à 462 500 € et peut se décomposer en trois grands axes :

La répartition des temps de travail sur les actions est la suivante :

I - Accueil / sensibilisation : 28% de l'action, soit 130 000€

Cofinancements	Etat
	Bordeaux Métropole Politique de la ville
	Conseil Régional

II - Accompagnement en amont de la création : 28% de l'action, soit 130 000€

Cofinancements	Etat
	Bordeaux Métropole ESS
	Bordeaux Métropole Politique de la ville
	Conseil Régional
	Partenaires privés / Autofinancement

III - Financement et Accompagnement des entrepreneurs : 35% de l'action, soit 160 000€

Cofinancements	Etat
	FSE
	Bordeaux Métropole ESS (Financement des entrepreneurs)
	Bordeaux Métropole Politique de la ville
	Conseil Régional
	Conseil Départemental
	Partenaires privés / Autofinancement
	Participation des usagers

IV - Appui au fonctionnement de l'agence de Bordeaux Grand Parc : 10% de l'action, soit 50 000€

Cofinancements	Etat
	Bordeaux Métropole ESS (Financement des entrepreneurs)
	Bordeaux Métropole Politique de la ville
	Ville de Bordeaux
	Conseil Régional
	Conseil Départemental
	Partenaires privés / Autofinancement

La répartition des charges a été faite en fonction de cette répartition en incluant les actions de droit commun au sein du budget.

Par ailleurs, l'Adie reste vigilante sur la mobilisation des dispositifs de droit commun en priorité.

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc) :

Les postes de charges les plus significatifs sont :

- les salaires chargés des salariés coordonnant les équipes de bénévoles pour 71% du budget,
- les fonctions mutualisées regroupent l'ensemble des services et fonctions mis à disposition par l'association, tels que la mise en place, le suivi et l'évolution des outils permettant un accompagnement adapté et professionnel, la dispense de formations initiales et continues, etc., pour 11% du budget.

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

L'ensemble de l'offre d'accompagnement (aide au montage, accompagnement post-cr ation, etc) est offert aux b n ficiaires.

En ce qui concerne l'offre de microcr dits et de microassurance, celle-ci est soumise   un taux d'int r t sur une partie du financement ; une partie du financement total est sous forme de pr t d'apport en capital   taux 0 %.

Les entrepreneurs s'acquittent d'int r ts sur les microcr dits solidaires (hors pr ts d'honneur).

L'Adie emprunte aux banques et finance la garantie, la marge r alis e permet de financer une partie des frais li s   la mise en  uvre de l'ensemble des actions de l'association.

Pratiques tarifaires appliqu es   l'action :

gratuit  tarifs modul s bar me prix unique autres, pr ciser

R gles de r partition des charges indirectes affect es   l'action subventionn e (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Les charges indirectes de l'Adie sont r parties au nombre d'ETP : 5,9 pour les pr visions 2024.

Ces charges repr sentent des fonctions mutualis es au sein de l'Adie telles que : Plateforme d'accueil, service de recouvrement, services comptabilit , communication...

Quelles sont les contributions volontaires en nature affect es   la r alisation du projet ou de l'action subventionn e⁹ ?

L'Adie fonctionne avec une dualit  « salari  – b n voles » sur le d partement, avec une  quipe de 30 b n voles mobilis s sur l'action. Ils ont notamment en charge des actions d'accompagnement, etc.

Les contributions volontaires effectu es   titre gratuit par les b n voles sont valoris es sur la base des  l ments suivants :

- Le nombre de jours moyens d'intervention par b n vole sur une ann e est de 46 jours ;
- La valeur de chaque journ e de travail est  tablie   257  .

Soit une contribution en nature de 11.809   par an par b n vole.

Autres observations sur le budget pr visionnel de l'op ration :

La mise   disposition par nos partenaires publics de moyens (salles de r union, permanences d'accueil, appui des actions de communication, etc.) est difficilement quantifiable, mais non moins n cessaire.

Par exemple avec les services municipaux de la Ville de Lormont qui mettent   notre disposition tr s r guli rement leurs salles de r union.

Les financements des autres collectivit s financent l'action classique de l'Adie avec des orientations publics sp cifiques.

Note sur le mod le  conomique de l'association :

L'Adie a trois types de ressources pour financer son activit  de microcr dit accompagn  :

⁹ Les « contributions volontaires » correspondent au b n volat, aux mises   disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (mat riel, v hicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilit  n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de m thodes d'enregistrement fiables.

- Les fonds de microcrédits, prêtés aux bénéficiaires de l'action, sont distincts du budget de fonctionnement de la structure. Ils sont financés par les banques. L'Association est agréée par l'autorité de contrôle prudentiel pour pouvoir emprunter auprès des banques.

En Nouvelle-Aquitaine, l'encours de crédit est en constante progression, et s'élevait au 30/06/2023 à plus de 20M€. Il est financé chaque année par nos partenaires bancaires (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Coopératif, BNP Paribas, CIC, Société Générale, La Banque Postale...), et complété par les ressources de l'Épargne salariale, du MicroDon, et des dispositifs de prêts d'honneur de plus en plus difficile à mobiliser.

Afin de sécuriser ces lignes de crédit auprès des banques, deux fonds de garantie sont mobilisés : le Fonds Européen d'Investissement et le Fonds de Garantie pour l'Initiative Économique.

- Les coûts liés au risque et à la mise en place des crédits sont autofinancés par la marge réalisée sur les microcrédits.

- Les surcoûts liés à l'accompagnement des porteurs de projets restent à la charge des pouvoirs publics, sur des budgets d'action économique, d'insertion sociale et professionnelle.

Concernant le bilan de l'Adie :

Ses éléments comptables doivent se lire comme ceux d'un établissement financier. L'association est soumise à la réglementation du Code Monétaire et financier pour son activité de microcrédit.

Au 31/12/2022, l'actif était de 365 352 K€. Il détaille le patrimoine de l'association qui est composé essentiellement de prêts aux clients (immobilisations financières), de subventions et produits à recevoir et de la trésorerie. Le passif est composé essentiellement des réserves, des fonds associatifs (dont les fonds de prêt d'honneur) des titres associatifs émis par l'association, et des dettes vis à vis des banques et des services de l'Etat (fonds de prêts d'honneur) et des fonds de garantie.

Retrouvez le modèle économique particulier de l'Adie en vidéo : <https://youtu.be/7PrgRMlcNjA>

Budget 2024		Budget 2024	
Actions Adie sur Bordeaux Métropole	Charges		Ressources
Immobilisation (comptes 20 et 218)	-	Europe	46358
Investissements	-	FSE Nouvelle-Aquitaine 2024	46358
			-
Achats (comptes 606)	15644	Etat déconcentré	56470
Matières consommables (dont carburant)	6280	SGAR - PREFECTURE DE REGION	10410
Fournitures et équipements	9364	SGAR - PREFECTURE DE REGION (QPV Nvelle Aquitaine)	9760
		DDCS DE GIRONDE (CDV Bordeaux Métropole)	30000
		PRÉFECTURE DE RÉGION AQUITAINE PREFECTURE DE REGION (FIE)	6300
		PREFECTURE DE REGION	-
		PREFECTURE DE REGION (sensibilisation des femmes)	-
Services externes (comptes 61)	53386	Collectivités locales	299295
Loyers	35532	REGION NOUVELLE AQUITAINE (Entreprendre, la Région à vos côtés)	57955
Locations matériels	666	REGION NOUVELLE AQUITAINE (Mobilité)	7564
Location autos	3899		-
Contrats d'entretiens et de surveillance	4145		-
Travaux et réparations	8640	CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE	100536
Assurances	504		-
Documentations et études	-	BORDEAUX MÉTROPOLE (ESS)	60000
		BORDEAUX MÉTROPOLE (Politique de la ville)	30000
		VILLE DE BORDEAUX	20000
		VILLE DE TALENCE	7300
		VILLE DE SAINT-MEDARD-EN-JALLES	13940
		VILLE DE LORMONT	2000
		Entreprises privées	5000
		BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE	5000
			-
Autres services externes (comptes 62)	12695	Etablissements publics	-
Intérimaires	-		-
Garantie des prêts et frais bancaires	-		-
Honoraires	1024		-
Publicité et Publications	716		-
Autres transports et déplacements	3302		-
Missions et Réceptions	2481		-
Frais postaux	1001		-
Services téléphoniques	4170		-
Impôts et taxes (comptes 63)	1786	Autofinancement	55376
Taxes et impôts non liés aux salaires	1786		-
Frais de personnel (comptes 64)	328433		-
Salaires et charges	315428		-
Autres frais de personnel	13004		-
Charges financières (comptes 66)	-		-
Intérêts	-		-
Transferts de charges (comptes 79)	- 191		-
Transfert de charges	- 191		-
Fonctions mutualisées	50747		-
Services centralisés	44004		-
Plateformes téléphoniques	6744		-
Total des charges budgétaires	462499	Total des ressources	462499

Jean-Marc EWALD, Directeur régional
Lormont, le 04/07/2023

Jean Marc Ewald
Direction Régionale Adie Soat
Nouvelle-Aquitaine Hautes-Pyrénées
www.adie.org



Annexe 3 - Modèle de compte-rendu qualitatif et financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme bénéficiaire :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir le budget financier définitif « signé » faisant apparaître les écarts entre le prévisionnel et le réalisé

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget financier définitif :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | à

Signature :